



L'association PLAB est à votre service

Le montant de l'adhésion au PLAB est calculé en fonction de l'effectif déclaré et **doit être justifié par le tableau récapitulatif URSSAF au 31 décembre 2007** de votre entreprise :

- Pour un effectif inférieur ou égal à 10 salariés 130,00 € HT, **soit 155,48 € TTC**
- Pour un effectif compris entre 11 et 20 salariés 240,00 € HT, **soit 287,04 € TTC**
- Pour un effectif compris entre 21 et 50 salariés 500,00 € HT, **soit 598,00 € TTC**
- Pour un effectif supérieur à 50 salariés 700,00 € HT, **soit 837,20 € TTC**

NOUVEAUTE

A partir du 1^{er} janvier 2008, une adhésion à l'UNIFA pour 2008 permet automatiquement d'être adhérent au PLAB pour 2008 sans appel de cotisation par l'association.

Adhésion Année 2008

« Cotisation annuelle forfaitaire d'adhésion appelée conformément à l'article 1 des statuts »

Entreprise :

Nom du dirigeant :

Personne à contacter :

Adresse :

.....

.....



Siret : Code APE :

N° TVA Intracommunautaire : F R

Téléphone : Fax :

Site Internet :

Liste des destinataires pour diffusion de l'INFOPLAB par e-mail (uniquement si modification)
.....
.....
.....
.....

Effectif global **justifié** de la société

- Je suis adhérent à l'UNIFA pour l'année 2008 et j'adhère au PLAB sans appel de cotisation supplémentaire
- Je ne suis pas adhérent à l'UNIFA pour l'année 2008 mais j'adhère au PLAB et vous joints un chèque d'un montant deTTC à l'ordre du PLAB.
➔ **une facture acquittée (HT + TVA) correspondant à votre adhésion 2008 vous sera adressée dès l'encaissement du chèque.**

Fait à, le 2008

Signature

Cachet de l'entreprise